



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.65

DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU MAIRE À MONSIEUR LAURENT BOUMENDIL, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique qui a pour objet de prévenir les conflits d'intérêts et notamment ses articles 1 et 2,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°2024.014 du 29 février 2024 portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL,

Considérant que le maire est seul chargé de l'administration de la commune, mais qu'il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, ou à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints du Maire et un ou plusieurs conseillers municipaux,

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté municipal n°2024.014 du 29 février 2024 est abrogé.

Article 2 :

Monsieur Laurent BOUMENDIL est délégué pour intervenir dans les domaines concernant :

- L'aménagement et entretien des espaces publics,
- Voirie et réseaux divers,
- Le Commerce et marchés d'approvisionnement,
- Propreté urbaine,
- L'environnement et Espaces verts,
- L'Histoire de la Ville,
- Les débits de boissons temporaires et permanents.

Cette délégation comporte notamment l'étude et l'instruction de tout dossier, la proposition de toute solution et la signature de courriers relevant de ces secteurs.

En matière de Voirie, il pourra signer :

- Les arrêtés d'occupations temporaires
- Toutes les pièces relatives aux autorisations de stationnement des taxis.

En matière de Commerce, Monsieur Laurent BOUMENDIL reçoit délégation pour l'attribution de droits d'occupations spécifiques au Commerce local incluant l'occupation du domaine public extérieur tels que :

- Les droits de terrasse,
- Les droits d'occupations diverses des commerces ambulants,
- Les autorisations de ventes au déballage.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241001-2024-65-AR
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Article 3 :

Monsieur Laurent BOUMENDIL pourra dans les matières qui lui ont été déléguées signer tout engagement de dépense (devis, bons de commande) d'un montant inférieur à 40 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 :

La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à monsieur le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye à madame la Trésorière Principale de la Celle Saint-Cloud et remise à l'intéressé.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 30 septembre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Notifié le : 1/10/2024

Laurent BOUMENDIL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Arrêté n°2024.65 du 30 septembre 2024